

Rapports de comités

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU 7^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le septième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de Canadiens résidant dans trois localités de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, soit, celles de Longlac, Moonbeam et Kapuskasing. Cette pétition est conforme à l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires demandent que le Parlement appuie la motion n° M-37, qui permettra aux enfants à naître d'être protégés par la Charte canadienne des droits.

OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant les services postaux qui a été signée par la majorité des habitants de Muenster, en Saskatchewan, qui se trouve dans ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de veiller à ordonner au gouvernement d'améliorer en priorité absolue les services de la Société canadienne des postes et de renoncer à fermer les bureaux de poste ruraux et à supprimer les itinéraires de distribution ruraux.

● (1210)

Il se rend compte que la mesure actuelle est presque identique à l'ancienne en ce sens que ces bureaux de poste ruraux sont toujours menacés de fermeture quand le maître de poste prend sa retraite.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première est signée par des Canadiens résidant dans plusieurs localités, notamment Saint-Hubert, Lachine, Beaconsfield et Montréal au Québec, ainsi que par des habitants de Vancouver, Richmond et Coquitlam en Colombie-Britannique. Ils prient la Chambre de demander au gouvernement de retirer le projet de loi C-18 et de conserver la commodité et les besoins du public comme critères de base dans l'élaboration de la politique des transports publics et de continuer à octroyer les licences afin de limiter l'activité du marché à un niveau utile qui serve au mieux les intérêts du public dans son ensemble.

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens d'Ottawa, Nepean, Montréal, Laval et Val d'Or qui attirent l'attention sur le cas de M. Fred Turner, l'exploitant d'une compagnie aérienne à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui a fait faillite parce que son permis a été annulé. Les pétitionnaires prient la Chambre de faire juger cette affaire par un arbitre indépendant qui en étudiera tous les détails, qui examinera et négociera l'offre du gouvernement fédéral pour régler cette affaire de manière équitable qui soit davantage en rapport avec la vraie nature du préjudice subi par M. Fred Turner.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans *Beauchesne*, il y a certaines expressions et termes qui ne doivent pas être utilisés à la Chambre, qui sont antiparlementaires, alors, hier, je remarquais que dans les *Débats* . . .

M. le Président: Je regrette, mais il serait peut-être plus approprié que l'honorable député fasse son intervention après avoir procédé aux «Affaires courantes».

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL, LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES ET LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-61, tendant à modifier le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉTUDE DE CERTAINS CRÉDITS

L'ordre du jour appelle: Motions:

27 mai 1987—Le chef de l'Opposition:

Que, conformément à l'article 82(15)a) du Règlement, l'étude des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, et 30 d'Emploi et Immigration du Budget des dépenses principal de l'année se terminant le 31 décembre 1988, entreprise par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, soit prolongée au-delà du 31 mai 1987.